

**Motion du Conseil général du Jura
A l'attention de Mme Marisol Touraine
Ministre de la Santé**

Lons-le-Saunier, vendredi 7 juin 2013

Madame la ministre de la Santé,

Les conseillers généraux du Jura sont opposés au projet de réorganisation des urgences dans le Jura tel qu'il est présenté dans le document de travail par l'Agence régionale de santé. S'il était appliqué en l'état, il aurait en effet des conséquences désastreuses en termes d'accessibilité aux soins pour les citoyens, mais aussi de coûts pour la collectivité.

La réduction des moyens humains des urgences de Champagnole, de jour comme de nuit, va conduire à une prise en charge moins efficace des malades. En effet, comment seront soignés les malades lorsque la seule équipe de Smur sur place partira en intervention ?

La mise en place d'un hélicoptère « blanc », en plus (ou en remplacement ?) de celui de la sécurité civile, ne remplacera pas ce service humain de proximité et induira un coût de mise en service très élevé. Son efficacité est par ailleurs à questionner, dans notre département à la géographie accidentée, soumis plus que d'autres aux aléas climatiques. Combien de fois ne pourra-t-il pas décoller ?

Cette menace qui pèse sur les urgences de Champagnole aura bien sûr des répercussions sur celles de Lons-le-Saunier, qui vont devoir absorber un flux plus conséquent de malades, alors même que ce service est déjà régulièrement saturé. Et ceci avec une équipe de Smur en moins !

En tant qu'élus du Département, nous souhaitons que tous les acteurs de la santé travaillent ensemble : sécurité civile, secteur hospitalier et transports sanitaires doivent agir en concertation. Par ailleurs, les élus locaux des différents bassins de vie du département doivent réfléchir ensemble, à développer une vision globale, pour une solution globale. Le Conseil général doit jouer un rôle de coordination, pour proposer des solutions alternatives et cohérentes à l'échelle du département.

La santé de nos concitoyens en territoire rural mérite de prendre le temps de la concertation et de l'analyse, auprès de tous les acteurs.

Par ailleurs, la loi « Hôpital, patients, santé, territoire » a réduit le rôle des élus et inclut une dimension financière dans le domaine de la santé, incompatible avec la notion de qualité de soins. C'est pourquoi nous sommes toujours dans l'attente de sa modification.